

---

---

**Graines oléagineuses — Détermination de  
la teneur en impuretés**

*Oilseeds — Determination of content of impurities*

iTeh Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

[ISO 658:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.iteh.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 658:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002>

© ISO 2002

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos .....	iv
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
4 <b>Principe</b> .....	2
5 <b>Appareillage</b> .....	2
6 <b>Échantillonnage</b> .....	2
7 <b>Préparation de l'échantillon pour essai</b> .....	2
8 <b>Mode opératoire</b> .....	3
8.1 <b>Prise d'essai</b> .....	3
8.2 <b>Détermination</b> .....	3
9 <b>Expression des résultats</b> .....	4
9.1 <b>Mode de calcul</b> .....	4
10 <b>Fidélité</b> .....	7
10.1 <b>Essai interlaboratoires</b> .....	7
10.2 <b>Répétabilité</b> .....	7
10.3 <b>Reproductibilité</b> .....	7
11 <b>Rapport d'essai</b> .....	8
Annexe A (informative) <b>Résultats de l'essai interlaboratoires</b> .....	9
Bibliographie.....	10

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 658 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, sous-comité SC 2, *Graines et fruits oléagineux*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 658:1988), dont elle constitue une révision technique.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

[ISO 658:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002>

# Graines oléagineuses — Détermination de la teneur en impuretés

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode pour la détermination de la teneur en impuretés des graines oléagineuses utilisées comme matière première industrielle. En outre, elle définit les diverses catégories d'impuretés dans leur acception usuelle.

## 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 659, *Graines oléagineuses — Détermination de la teneur en huile (Méthode de référence)*

ISO 664, *Graines oléagineuses — Réduction de l'échantillon pour laboratoire en échantillon pour essai*

## 3 Termes et définitions

[ISO 658:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/731fb916-ec1c-4f72-8cf7-c4c05c646757/iso-658-2002>

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1

#### **impuretés dans les graines oléagineuses**

tous les corps étrangers, organiques et non organiques, autres que les graines de l'espèce considérée

### 3.2

#### **poussières dans les graines oléagineuses**

particules passant, selon l'espèce analysée, à travers le tamis dont le diamètre des ouvertures est donné dans le Tableau 1

NOTE Dans le cas de l'arachide, la farine des graines contenue dans les poussières n'est pas considérée comme impureté.

### 3.3

#### **impuretés non oléagineuses**

gros corps non oléagineux étrangers, fragments de tiges, de feuilles et de toutes autres parties non oléagineuses, inhérents à la graine oléagineuse analysée, retenus par les tamis dont les dimensions d'ouverture de mailles sont données dans le Tableau 1

EXEMPLES Débris de bois, pièces de métal, pierres, graines de plantes non oléagineuses ainsi que débris de coque libres ou adhérent aux amandes de palme.

NOTE Pour les graines vendues en coques, par exemple les graines de tournesol (*Helianthus annuus* L.) ou de courge (*Cucurbita pepo* L.), les coques libres ne sont considérées comme impuretés que dans la mesure où leur proportion dépasse celle qui correspond aux amandes présentes dans le même échantillon.

### 3.4 impuretés oléagineuses

graines oléagineuses autres que celles de l'espèce considérée

## 4 Principe

Séparation des impuretés, par tamisage et triage, en trois catégories:

- poussières;
- impuretés non oléagineuses;
- impuretés oléagineuses.

Détermination de la masse totale d'impuretés ou, sur demande, de la masse de chaque catégorie d'impuretés.

## 5 Appareillage

5.1 **Tamis**, à trous ronds, dont le diamètre des ouvertures est indiqué dans le Tableau 1.

Tableau 1 — Ouvertures de maille des tamis

Nature du produit	Diamètre des ouvertures mm
Coprah	2,0
Graines moyennes et de plus grandes dimensions (voir ISO 664)	1,0
Petites graines (voir ISO 664)	0,5

5.2 **Pincette**, ou autre instrument approprié.

5.3 **Balance analytique**, capable de peser à 0,005 g près.

5.4 **Diviseurs d'échantillon**, permettant de prélever des parties aliquotes de 10 g pour les petites graines et des parties aliquotes de 100 g pour les échantillons de graines de tournesol et de graines de soja.

## 6 Échantillonnage

L'échantillonnage ne fait pas partie de la méthode spécifiée dans la présente Norme internationale. Une méthode d'échantillonnage recommandée figure dans l'ISO 542 [1].

Il est important que le laboratoire reçoive un échantillon réellement représentatif, n'ayant pas été endommagé ou modifié pendant le transport ou l'entreposage.

## 7 Préparation de l'échantillon pour essai

Préparer l'échantillon pour essai conformément à l'ISO 664.